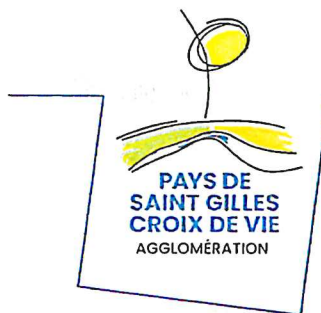




République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 28

DELIBERATION
n° 2025 - 04 - 15

Envoyé en préfecture le 24/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le

24 JUL. 2025

ID : 085-200023778-20250717-DL2025_04_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"
Séance du 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juillet, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 10 juillet, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAudeau, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : André COQUELIN, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Catherine GALAND, Sylvie MORNET, Isabelle TESSIER, Laurent REIGNIEZ, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, Sandra DUBOS, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphonie JACOMINO, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Isabelle TESSIER à François BLANCHET / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Kathia VIEL à Christine CRESTOIS / Jean-Yves LEBOURDAIS à Jean-Pierre STEPHANO / Tiphonie JACOMINO à Olivier ROBIC / Evelyne CHAUVEL à Vincent PIPAUD.

Denise RENAUD est désignée secrétaire de séance.

**Création d'une piste cyclable le long de la RD38
(entrée d'agglomération (Route des Sables) de
Brétignolles sur Mer au rond-point du Dolmen) et
sollicitation d'une subvention du Département de
la Vendée**

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Par délibération du 14 avril 2023, le Département de la Vendée a instauré un programme d'aides aux collectivités pour soutenir l'aménagement d'infrastructure cyclable visant à la pratique du vélo au quotidien.

Les différents aménagements subventionnables doivent se situer le long d'une route départementale hors agglomération, respecter le référentiel d'aménagement du Département et avoir pour vocation de favoriser les déplacements domicile-travail. Le Département apporte une subvention de 40 % du coût HT du projet, dans la limite d'une enveloppe annuelle de 300 000 € par canton, sur la période 2023-2028.

Après le tronçon le long de la RD 6 permettant de connecter le Vendéopôle et la zone du Soleil Levant avec la Communauté d'Agglomération (en 2 phases), la liaison Brétignolles sur Mer/Brem sur Mer a été identifiée, étant éligible pour la portion hors agglomération.

Ce projet entre les 2 communes vise à créer à terme une liaison cyclable continue et sécurisée, de 2 823 ml avec pour objectif de favoriser les déplacements domicile-travail et scolaires, tout en sécurisant un axe structurant très fréquenté, notamment en période estivale. Compte tenu des caractéristiques du tronçon (la partie en zone non agglomérée est plus simple et plus rapide à réaliser) et du référentiel départemental, il est proposé, de solliciter la subvention pour le projet d'aménagement cyclable, de 1 250 ml, le long de la RD38, entre l'entrée d'agglomération (Route des Sables) de Brétignolles sur Mer et le rond-point du Dolmen, seule portion éligible au dispositif départemental.

Il est ainsi prévu de réaliser une piste cyclable bidirectionnelle en site propre, d'une largeur de 3 mètres, avec un revêtement de type enrobé. Cette piste sera séparée de la chaussée par un aménagement de sécurité d'une largeur de 1,50 m, sous forme de haie, de bande enherbée ou de fossé.

Le principe d'aménagement envisagé dans le cadre de cet aménagement cyclable et ses coupes de principe vont être transmis pour avis aux services départementaux.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, cette opération répondant aux objectifs du programme du Département, il convient de solliciter une subvention au Conseil Départemental pour l'aménagement cyclable le long de la RD38 (Route des Sables), selon le financement suivant :

Besoins (HT)		Ressources (HT)		
Coût des travaux (estimatif)	338 000 €	Subvention Département de la Vendée	40%	135 200 €
		Autofinancement	60%	202 800 €
Total des besoins	338 000 €	Total des ressources	100%	338 000 €

Ces travaux seront réalisés intégralement sur le domaine public routier départemental, et la maîtrise d'ouvrage de la totalité des travaux sera assurée par la Communauté d'Agglomération sous sa propre responsabilité en prenant en charge l'ensemble des missions études, procédures administratives et surveillance des travaux. Dans ce cadre, une convention entre le Département et la Communauté d'Agglomération devra être conclue pour autoriser et définir les conditions d'intervention relatives à ce projet.

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu l'AP 9 Pistes Cyclables,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 24 juin 2025,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité (Madame Isabelle DURANTEAU et Monsieur Thomas PERROCHEAU ne prenant pas part au vote),

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la création d'une piste cyclable bidirectionnelle, de l'entrée d'agglomération le long de la RD38 (Route des Sables) à Brétignolles sur Mer jusqu'au rond-point du Dolmen et solliciter la participation financière du Département telle qu'elle est présentée ci-dessus ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage précisant les modalités de financement de la piste cyclable bidirectionnelle, de l'entrée d'agglomération le long de la RD38 (Route des Sables) à Brétignolles sur Mer jusqu'au rond-point du Dolmen avec le Département de la Vendée et tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Denise RENAUD

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 24 JUL. 2025
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 24 JUL. 2025

Givrand, le 22 juillet 2025

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.